Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251211-B_DEL_2025_125-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation : 21/11/2025 **Date d'affichage :** 21/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, EON-MARCHIX Ginette, BOUGEOT Frédéric, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, RICHARD Jacques, MOREL Gérard, BOURNONVILLE Noël

Secrétaire de séance : Madame EON-MARCHIX Ginette

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251211-B_DEL_2025_125-DE

N° B_DEL_2025_125

Objet **Technique**

Maintenance de l'éclairage public par le SDE35 - Cotisation 2025

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a délégué la compétence éclairage public au SDE 35 qui est responsable de la maintenance des 743 points lumineux. La tarification se fait par point lumineux suivant le type de lampes.

Tableau 1 : Forfait maintenance par type de lampe 2025

Type de lanterne	Type de collectivité	Tarif par point lumineux 2025	*Rappel tarif 2024*
Lampe à décharge	EPCI	30.50 €	*28.00 €*
Leds	EPCI	19.50 €	*18.00 €*
Foyer sportif	EPCI	150.00 €	*50.00 €*
Foyer solaire	EPCI	150.00 €	*RAS*

Les points lumineux sont composés de 223 lanternes LED, 478 lampes à décharge, 11 foyers solaire et 27 foyers sportifs. La contribution financière 2025 pour les 743 point lumineux est de 24 627,50 €.

Tableau 2 : Contribution financière pour l'année 2025

Type de lanterne	Nombre	Tarif unitaire €	Montant €
Lampe à décharge	478	30.5	14 579.00
Led	223	19.5	4 348.50
Foyer sportif	27	150	4 050.00
Foyer solaire	11	150	1650.00
TOTAL	743		24 627.50

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose de valider la contribution financière de 24 627,50 € au SDE 35, pour le forfait maintenance d'éclairage public sur l'année 2025.

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine pour la compétence Eclairage Public relevant du patrimoine communautaire ;

Vu le nombre de points lumineux selon le type de lampes ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la contribution financière de 24 627,50 € au SDE 35, pour le forfait maintenance d'éclairage public sur l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 11/12/2025,

Le/la secrétaire de séance,
Madame EON-MARCHIX Ginette

Le Président,
Claude Jaouen

